

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES – Session 20XX
E4 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES – CCF – TABLEAU DE SYNTHÈSE

ACADÉMIE : ÉTABLISSEMENT (cachet et signature de l'enseignant) : NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT : 			Degré de difficulté 1 2 3			QUESTIONS DU REFERENTIEL DE COMPETENCES (à cocher)									
						Quelle place pour le droit au logement ?	Quel encadrement des activités immobilières ?	Quelles sont les particularités du secteur immobilier ?	Comment adapter le parc résidentiel aux évolutions des besoins des ménages ?	Quelle est la prise en compte par le droit de la situation des personnes dans leur mise en œuvre de leur projet immobilier ?	Comment le droit sécurise-t-il les opérations immobilières ?	Comment le patrimoine immobilier est-il protégé et encadré ?	Comment faire valoir ses droits ?	Quelles sont les stratégies possibles pour les entreprises immobilières ?	Les entreprises immobilières ont-elles toutes la même structure organisationnelle ?
Analyse d' une documentation économique relative au secteur de l' immobilier	<u>Activité 1</u> Date : Durée :														
	<u>Activité 2</u> Date : Durée :														
Résolution de cas ou de situations auxquels peuvent être confrontés des acteurs du secteur de l' immobilier	<u>Activité 1</u> Date : Durée :														
	<u>Activité 2</u> Date : Durée :														
Résolution de cas pratiques nécessitant l' analyse d' une documentation juridique	<u>Activité 1</u> Date : Durée :														
	<u>Activité 2</u> Date : Durée :														

* Le niveau 1 correspond à des activités formatives mais non certificatives.

BTS Professions Immobilières

E4 – Environnement juridique et économique des activités immobilières – CCF - Descripteurs des niveaux de difficulté des activités

Le niveau 1 correspond à des activités formatives mais non certificatives.

Activités (2 par type)	Niveau 1 : activité fortement encadrée	Niveau 2 : activité supervisée partielle- ment	Niveau 3 : activité réalisée en autonomie
Analyse d'une documentation économique relative au secteur de l'immobilier	▪ Questionnement très guidant : nombre élevé de questions nécessitant des réponses relativement courtes guidant progressivement le candidat. ▪ L'exploitation des annexes chiffrées et/ou des graphiques est simple et ne nécessite pas de retraitement/calculs. - Et/ou textes au contenu conceptuel et au vocabulaire économique basique. ▪ Analyse ne présentant pas de difficulté particulière. L'utilisation de la documentation économique se limite essentiellement à un travail de repérage et de hiérarchisation de l'information. Si un corpus est fourni, les annexes mobilisent des concepts simples. ▪ L'analyse de la documentation économique vise principalement à l'acquisition de la méthodologie. ▪ Le raisonnement économique à construire est élémentaire. Les concepts à mobiliser sont basiques ou peu nombreux.	▪ Questionnement peu guidant : nombre de questions limité nécessitant un traitement plus long. Le libellé de la question peut suggérer les différents aspects à traiter. Le choix des annexes ou partie d'annexes à mobiliser par le candidat n'est pas évident. ▪ Annexes chiffrées ou graphiques présentant un certain degré de complexité. Exploitation des annexes pouvant nécessiter des retraitements/calculs personnels élémentaires. - Et/ou textes longs au contenu conceptuel et au vocabulaire économique à mobiliser de niveau intermédiaire. ▪ Les annexes économiques nécessitent d'être exploitées de manière approfondie et leur seule exploitation peut ne pas suffire pour répondre à la question. ▪ Le raisonnement économique à construire est de niveau intermédiaire. Le candidat doit mobiliser des connaissances personnelles et du vocabulaire économique.	▪ Questionnement non-guidant : une seule question mais nécessitant un traitement long ; le candidat doit soulever de façon autonome les différents aspects de la question à traiter et faire un travail de repérage des annexes ou parties d'annexes à mobiliser en vue de répondre à un questionnement plus général. ▪ Annexes chiffrées ou graphiques denses et complexes. Exploitation des annexes pouvant nécessiter des retraitements/calculs personnels. - Et/ou textes longs au contenu conceptuel et au vocabulaire économique à mobiliser de niveau confirmé. ▪ Les annexes économiques nécessitent d'être exploitées de manière approfondie et leur seule exploitation ne suffit pas pour répondre à la question. ▪ Le candidat doit mobiliser des connaissances personnelles pour construire un raisonnement économique complexe ainsi que du vocabulaire économique associé en vue de répondre au questionnement.
Résolution de cas ou de situation auxquels peuvent être confrontés des acteurs du secteur de l'immobilier	▪ Questionnement très guidant : nombre élevé de questions nécessitant des réponses relativement courtes guidant progressivement le candidat. L'identification de la problématique du cas ou de la situation à traiter est assez évidente. ▪ L'utilisation des annexes peut être nécessaire mais se limite essentiellement à un travail de repérage. Si un corpus est fourni, les annexes mobilisent des concepts simples. Les ressources guident le raisonnement de l'apprenant.	▪ Questionnement peu guidant : nombre de questions limité nécessitant un traitement plus long. Le choix des annexes à mobiliser n'est pas évident. L'identification de la problématique nécessite une analyse. ▪ Les annexes peuvent être exploitées de manière approfondie. Si un corpus est fourni, sa seule exploitation ne suffit pas à répondre au questionnement. ▪ Le candidat doit mobiliser des connaissances personnelles ainsi que du vocabulaire technique/spécifique pour construire un raisonnement argumenté pouvant mobiliser des contenus notionnels	▪ Questionnement non-guidant. Le choix des annexes ou partie d'annexes à mobiliser nécessite de l'autonomie de la part du candidat. L'identification de la problématique peut être subtile au regard de la complexité du dossier et des concepts mobilisés ▪ Les annexes sont nombreuses et/ou complexes. Elles nécessitent d'être exploitées de manière approfondie. ▪ Le traitement du cas suppose la maîtrise d'un vocabulaire technique/spécifique, la mobilisation de connaissances personnelles

	- Le raisonnement à construire est élémentaire. Les concepts à mobiliser sont peu nombreux. Chaque question mobilise un seul champ disciplinaire. - La conclusion à laquelle le candidat doit aboutir ne présente pas de difficulté majeure.	empruntant à plusieurs champs disciplinaires. La conclusion à laquelle le candidat doit aboutir n'est pas évidente mais nécessite un niveau intermédiaire d'analyse ou doit être nuancée.	et de contenus notionnels complexes, issus de différents champs disciplinaires. La résolution du cas peut supposer d'envisager plusieurs hypothèses ou de conclure sur la formulation d'un conseil.
Résolution de cas pratique nécessitant l'analyse d'une documentation juridique	Questionnement très guidant : nombre élevé de questions nécessitant des réponses relativement courtes guidant progressivement le candidat. - La qualification des faits et la formulation de la question de droit sont évidentes. - L'utilisation des annexes juridiques peut être nécessaire mais se limite à un travail de repérage. Si un corpus est fourni, les annexes mobilisent des concepts simples. Les ressources sont mises en annexe pour guider le raisonnement de l'apprenant. - La résolution du cas pratique vise principalement l'acquisition de la méthodologie. - Le raisonnement juridique à construire est élémentaire. Les concepts à mobiliser sont peu nombreux. - La conclusion à laquelle le candidat doit aboutir ne présente pas de difficulté majeure.	Questionnement peu guidant : le libellé de la question peut suggérer les différents aspects à traiter. Le choix des annexes ou partie d'annexes à mobiliser par le candidat n'est pas évident. - La qualification des faits est simple. - Les annexes juridiques peuvent être exploitées de manière approfondie (identification et mobilisation d'articles de loi, d'actes juridiques et de jurisprudence...). Si un corpus est fourni, sa seule exploitation ne suffit pas à l'identification de toutes les règles applicables. - La formulation de la question de droit suppose une analyse. - Le candidat doit mobiliser des connaissances personnelles pour construire un raisonnement juridique dans le respect de la méthodologie ainsi que du vocabulaire juridique associé. - La conclusion à laquelle le candidat doit aboutir n'est pas évidente mais nécessite un niveau intermédiaire d'analyse ou peut être nuancée.	Questionnement non-guidant : peu de questions mais nécessitant un traitement long ; le candidat doit soulever de façon autonome les différents aspects de la question à traiter et faire un travail de repérage des annexes ou parties d'annexes à mobiliser en vue de répondre à un questionnement plus général. - La qualification des faits est complexe au regard du dossier et des concepts à mobiliser - Les annexes juridiques nécessitent d'être exploitées de manière approfondie (identification et mobilisation d'articles de loi, d'actes juridiques et de jurisprudence...) - La détermination et la formulation précise de la question de droit sont difficiles. - Le candidat doit mobiliser des connaissances personnelles pour construire un raisonnement juridique dans le respect de la méthodologie. Le cas suppose la maîtrise d'un vocabulaire juridique rigoureux, éventuellement issu de différentes branches du droit. - La résolution du cas peut supposer d'envisager plusieurs hypothèses ou de conclure sur la formulation d'un conseil.